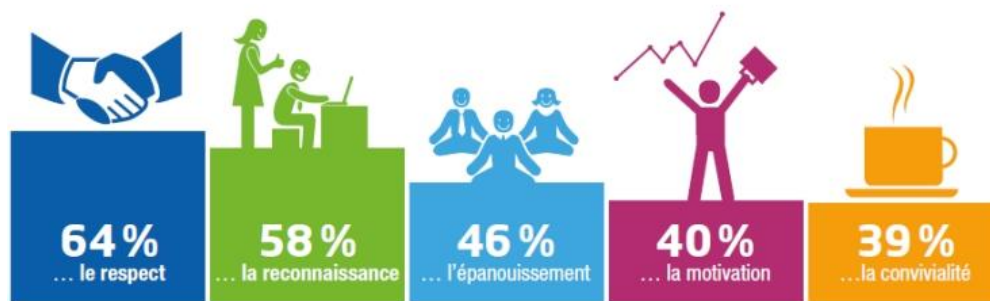


Qualité de vie au travail, négociation au pas de charge...

Pour les Français, la qualité de vie au travail passe d'abord par...



Source : enquête Anact/TNS Sofres, 2013

La première réunion de négociation sur la QVT et son avenant portant sur le télétravail a eu lieu le 30 novembre 2017. L'ensemble des thèmes évoqués ont « vocation » à être repris dans un avenant numéro 2 qui sera discuté le 8 décembre 2017 pour une ouverture à signature jusqu'au 19 décembre...

LA CFE-CGC A CLAIREMENT FORMULE LES DEMANDES SUIVANTES :

- **L'accélération du développement du télétravail** impliquant un recensement des postes. Et le renforcement de la formation des managers des télétravailleurs.
- La **prolongation du temps partiel aidé (TPA)** au-delà du 30 juin 2018
- La **valorisation des formules de poly activité** et de polyvalence autrement qu'à travers l'AIP mais en dédiant une enveloppe budgétaire spécifique.
- **Limiter le recours à la mobilité géographique des AMDE et des Cadres** à une démarche volontaire. Il s'agit d'étendre la mobilité professionnelle à la province. La mobilité géographique ou professionnelle doit respecter un juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- **Relever le plafond du dispositif des prêts sociaux** à taux 0% (1784€ actuellement).
- Revoir les montants à la **hausse du barème de prime mensuel km A/R.**
- Revoir à la **hausse la prime d'installation** (actuellement 150€) et l'indemnité forfaitaire de remboursement de frais de résidence du télétravailleur (actuellement 4€/jour).
- Mettre en place de **temps partiels atypiques** dans leurs durées et modalités **pour l'aide aux aidants.**

N'hésitez pas ! Rapprochez-vous de vos représentants et rejoignez-nous en adhérant mais aussi en nous retrouvant sur :



<http://cfecgcaf.org>



<https://www.facebook.com>



<https://www.linkedin.com>